

REUNION DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE DOUZE SEPTEMBRE A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 8 septembre 2014 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames DUPUIS Thérèse - MASSELIN Yolande – MARTINOFF Jacqueline – LEBEL Françoise – DAGORN Pascale

Messieurs LEMARCHAND Laurent - LEGOUPIL Jacques – MAHEUX Jérôme
CAILLE Vincent – BUSSON Christophe -

Monsieur Jacques LEGOUPIL a été élu secrétaire de séance.

Approbation du conseil du 20 juin 2014

Le compte-rendu du conseil du 20 juin 2014 ne soulève aucune remarque

1/Regroupement des Intercommunalités :

Monsieur Olivier PAZ, président de CABALOR, invité par Monsieur le Maire expose au conseil municipal la réforme territoriale concernant les intercommunalités.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du projet de réforme territoriale portant à 20 000 habitants la taille minimale des futures Communautés de Communes prend acte de cette évolution et :

- S'inquiète du risque de perte de proximité que pourrait engendrer l'accroissement permanent des périmètres des Communautés de Communes.
- Souhaite que la Communauté de Communes CABALOR engage le dialogue avec les Communautés de Communes limitrophes au sud et à l'est, pour définir un territoire cohérent de projet.
- Fait part de son opposition à tout rapprochement avec l'Agglomération Caennaise, lequel choix serait contraire à l'identité de la Commune et fiscalement pénalisant.
- Souhaite que les relations de confiance et des axes de travail en commun soient recherchés avec la Métropole Caennaise.

VOTE POUR : 10 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

2/ Choix des entreprises pour les travaux du logement rue Léopold Trébutien :

Monsieur Laurent LEMARCHAND, 1^{er} adjoint, présente au conseil municipal un tableau comparatif des entreprises sollicitées pour la réalisation des travaux du logement 3 rue Léopold Trébutien.

Après avoir fait la comparaison des devis pour la même prestation, le conseil municipal décide de retenir les entreprises suivantes :

... Suite de la réunion du 12 septembre 2014

- Entreprise Caennaise Maçonnerie de Cuverville (14) pour un montant de 23 554.05 € HT
- EURL CINGAL ELECTRICITE de Giberville (14) pour un montant de 6 581.66 € HT
- H.L PLOMBERIE de Giberville (14) pour un montant de 3 265.59 € HT
- ETS Denis MAUGER de Janville (14) pour un montant de 8 919.41 € HT
-

Le montant des travaux s'élève donc à 42 320.71 € HT

Le Conseil souhaite qu'un courrier soit envoyé aux entreprises ayant répondu aux demandes de devis et qui n'ont pas été retenues.

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3/ Autorisation du Maire à effectuer les demandes de subvention et à signer les devis correspondants :

Les entreprises ECM - EURL CINGAL – HL PLOMBERIE et ETS MAUGER ayant été retenues, le Conseil Municipal décide :

- La réalisation des travaux du logement 3 rue Léopold Trébutien et autorise le Maire à signer les devis correspondants.
- La demande d'une aide financière au Conseil Général du Calvados et s'engage à tenir compte des plafonds de ressources imposables et des plafonds de loyers, conformément au barème élaboré par le Conseil Général et confirme le caractère social du logement.
- Que la totalité des factures sera réglée en autofinancement suivant les montants inscrits au budget 2014 en section investissement.

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4/ Versement exceptionnel d'une subvention à la batterie de Merville-Franceville (participation aux commémorations du 17/08/2014) :

A l'occasion des cérémonies du 17 août 2014 organisées conjointement entre la Commune de Sallenelles, la Commune de Merville-Franceville et la batterie de Merville, une subvention exceptionnelle d'un montant de 50€ sera versée à la Batterie.

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5/ Travaux rue de Troarn :

Le Maire informe le Conseil que le démarrage des travaux rue de Troarn est repoussé d'une semaine pour permettre la mise en place d'un nouveau circuit de ramassage scolaire.

Il est interdit aux élèves de traverser le chantier à pied pour rejoindre l'arrêt de bus « le bourg » à Sallenelles. L'arrêt « la perruque » Sallenelles est transféré à l'arrêt « hameau oger » à Amfreville.

...suite de la réunion du 12 septembre 2014....

6/ Sécurité RD 514 :

Au vue d'une grande circulation et d'une vitesse excessive sur la RD 514 dans le bourg, une étude va être menée dans les meilleurs délais afin de trouver une solution.
Il peut être envisagé d'élargir la « zone 30 » avec un flash lumineux pour avertir les automobilistes.

7/ Décision concernant le colis et le repas des aînés :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du colis et du repas offerts aux aînés de la commune.

Sachant que les dotations de l'Etat sont en diminution d'année en année et que de ce fait le budget de la commune s'en trouve impacté, il convient de prendre une décision.

Après en avoir délibéré, le conseil décide que les aînés devront choisir entre un colis ou un repas mais qu'un goûter sera organisé pour l'ensemble des aînés.

Un courrier sera adressé à toutes les personnes de la commune ayant plus de 65 ans pour valider leur choix.

VOTE POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8/ Questions diverses :

Plan Communal de Sauvegarde : une mise à jour est faite suite au renouvellement du conseil.

Une réunion extraordinaire du Comité des Fêtes aura lieu le 19 septembre 2014 à 18 heures à la Salle des Fêtes.

Une réunion publique organisée par le Conservatoire du Littoral pour la remise en eaux des « Terrains Français » va avoir lieu rapidement.

Intervention de Mme Pascale DAGORN qui remercie les habitants de Sallenelles d'avoir participé aux cérémonies du 17 août 2014.

Mme DAGORN, déléguée des écoles, demande la liste des élèves et précise qu'il faut s'attendre à des coûts supplémentaires concernant la participation de la Commune aux écoles suite à la mise en place des rythmes scolaires.

Intervention de Mme Thérèse DUPUIS qui demande un rappel dans le prochain « Petit Canard » concernant le ramassage des ordures ménagères.

Les poubelles doivent être sorties sur les trottoirs la veille du ramassage après 18 heures.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé
La séance est levée à 21 heures 20 minutes .

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal

